



## Office fédéral de la communication

---

# OFCOM Infomailing No. 17

17 juillet 2009

[Editorial](#)

## Actualités

[Les programmes des radios OUC et des télévisions régionales sous la loupe](#)

[Banque de données contenant les décisions de l'OFCOM](#)

[Fin de la période transitoire pour la mise sur le marché des installations de télécommunication](#)

[Microphones sans fil et concessions](#)

## Société de l'information

[Le Chevalier de la communication pour promouvoir la confiance dans les technologies de l'information et de la communication \(TIC\)](#)

[Les seniors franchissent le fossé numérique](#)

## International

[Consensus de Lisbonne sur les politiques de télécommunication](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 17.07.2009

## Version imprimable

### Impression de tout l'OFCOM infomailing

Dans la page "Outil d'impression" descendre jusqu'à Documentation > Newsletter > OFCOM Infomailing et choisir l'édition désirée. Tout en bas de la page, sélectionner l'option "Imprimer les sous-pages" puis cliquer sur "Imprimer les pages choisies".

[Outil d'impression](#)

---

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

---

</dokumentation/Newsletter/01315/03224/index.html?lang=fr>

# Les programmes des radios OUC et des télévisions régionales sous la loupe

L'année dernière, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a octroyé de nouvelles concessions à 54 radios OUC et télévisions régionales. Des études scientifiques montreront comment ces médias remplissent leur mandat de prestations journalistique. Cet été, l'OFCOM commandera les analyses de programme correspondantes. Les premiers résultats sont attendus pour 2010.

Bettina Nyffeler, division Radio et télévision

En vertu de leur concession, les radios et les télévisions privées sont tenues de contribuer au service public dans leur région. Elles doivent par exemple traiter en premier lieu dans leurs offres d'information des thèmes importants dans les domaines de la politique, de l'économie, de la culture, de la société et du sport. Les programmes des 54 radios locales et télévisions régionales, doivent non seulement aborder des thèmes variés, ils doivent également permettre à différents avis, intérêts, personnes et groupes de personnes de s'exprimer. En outre, les émissions d'information doivent couvrir toute la diversité des événements qui se déroulent dans la région.

Cette année, l'OFCOM a fait de l'analyse des programmes des radios et télévisions privées avec mandat de prestations le thème prioritaire des recherches dans le domaine des médias. Les mandats seront délivrés cet été sur la base d'un appel d'offre. L'analyse des programmes des radios locales et télévisions régionales titulaires d'une concession sera conçue cette année puis réalisée à intervalles réguliers à partir de l'année prochaine. Elle vient compléter l'analyse continue des programmes radio et télévision de la SSR SRG idée suisse, qui est menée depuis 2008.

L'avis du public fera l'objet d'un sondage représentatif auprès des auditeurs et des téléspectateurs en Suisse.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 17](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 17.07.2009

---

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

---

/dokumentation/Newsletter/01315/03224/03225/index.html?lang=fr

# Banque de données contenant les décisions de l'OFCOM

Les décisions de l'OFCOM seront prochainement disponibles sur l'internet. Sous la rubrique Services de ce site internet, l'office publiera une banque de données contenant les décisions importantes rendues dans ses domaines de compétence.

Michael Stämpfli, centre de compétences Droit CC-R

En proposant une banque de données contenant les décisions qu'il a rendues, l'OFCOM souhaite améliorer la transparence et combler un manque ressenti par les milieux intéressés. Du même coup, en menant une politique de publication active de ses décisions, il tient compte de l'exigence inscrite dans la loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (LTrans du 17 décembre 2004, art. 6, al. 3).

Pour garantir la transparence, l'OFCOM publie ses décisions de manière ciblée et ne choisit que celles qui peuvent servir de référence. Il s'agit par exemple de décisions qui concernent pour la première fois une question spécifique de droit, impliquent une modification de la pratique, ou qui présentent un intérêt général en raison de leur contenu ou du sujet traité. La banque de données contient en premier lieu des décisions qui ont été rendues après l'entrée en vigueur des révisions de la loi sur la radio et la télévision (LRTV) et de la loi sur les télécommunications (LTC), le 1er avril 2007. Les décisions antérieures ne sont publiées que si elles demeurent significatives.

La recherche de décisions peut se faire par thème, catégorie, langue, date ou mots-clés dans la recherche plein texte. Par ailleurs, les décisions sont listées par ordre chronologique, les plus récentes apparaissant en premier. Elles sont toutes précédées d'un bref résumé en trois langues.


La banque de données contient également d'autres informations. On y trouve des liens renvoyant aussi bien à des bases juridiques pertinentes qu'à des décisions rendues sur recours par le Tribunal administratif fédéral ou le Tribunal fédéral et qui ont un rapport avec une décision concrète.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 17](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 17.07.2009

## Informations complémentaires

[Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration \(LTrans\)](#) 

---

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

---

/dokumentation/Newsletter/01315/03224/03226/index.html?lang=fr

# Fin de la période transitoire pour la mise sur le marché des installations de télécommunication

Les installations de télécommunication mises sur le marché doivent désormais porter un marquage de conformité, visible également sur l'emballage. Cette information destinée aux consommateurs permet d'éviter des perturbations liées à une utilisation erronée d'une installation de télécommunication. Une période transitoire de près d'une année a permis au marché de s'adapter progressivement.

Lucio Cocciantelli, division Surveillance et concessions de radiocommunication

Depuis le 1er mai 2009, les installations de télécommunication mises sur le marché suisse doivent, comme dans la Communauté européenne, porter un marquage de conformité. Elles doivent porter soit le marquage européen de conformité suivant:



ou le marquage de conformité suisse (valable que pour la suisse):



Par l'apposition de la marque de conformité, le fabricant déclare que l'installation est conforme aux dispositions légales en matière de mise sur le marché d'installations de télécommunication. Cette marque de conformité, complétée le cas échéant par le numéro d'identification à 4 chiffres de l'organisme qui a participé à l'évaluation de la conformité et par l'identificateur de catégorie, doit également figurer sur l'emballage de l'installation de télécommunication.

## Marquage des installations interdites d'exploitation en Suisse

Lorsqu'une installation ainsi que son emballage portent l'un des marquages ci-dessous - complétés le cas échéant par le numéro d'identification à 4 chiffres de l'organisme qui a participé à l'évaluation de la conformité - et en l'absence d'une mention spécifique sur l'emballage, elle ne peut pas être exploitée en Suisse.

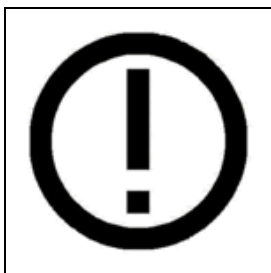


ou



En plus, l'utilisateur devra pouvoir trouver soit sur l'emballage, soit dans le mode d'emploi, une indication claire que l'installation ne peut pas être utilisée en Suisse.

## Identificateur de catégorie



L'identificateur de catégorie est un symbole graphique destiné à indiquer que l'exploitation de l'installation de radiocommunication sur laquelle il est apposé est soumise à des restrictions (nécessité d'avoir une concession, utilisation restreinte à l'intérieur de bâtiments, ?) ou qu'elle est interdite.

Ces dispositions ont été décidées le 16 avril 2008 par le Conseil fédéral dans le cadre de la suppression des divergences entre la législation suisse et celle de la Communauté européenne ainsi que de l'application du principe du "Cassis de Dijon" dans notre pays. Des informations détaillées figurent dans l'édition 12 de l'Infomailing.

[OFCOM Infomailing no. 12: Nouveautés dans le domaine des installations de télécommunication](#)  
[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 17](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 17.07.2009

## Informations complémentaires

[Conditions de mise sur le marché](#)

---

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

---

</dokumentation/Newsletter/01315/03224/03227/index.html?lang=fr>

# Microphones sans fil et concessions

Dans la plupart des cas, l'exploitation de microphones sans fil n'est possible qu'avec une concession. L'OFCOM a toutefois constaté que les utilisateurs ne disposaient fréquemment pas de l'autorisation nécessaire.

Lucio Cocciantelli, division Surveillance et concessions de radiocommunication

Les microphones sans fil, employés depuis plus de trente ans dans le monde audio-visuel, mais aussi dans celui des conférences, des débats publics, des concerts, etc., sont en général de faible puissance et utilisent différentes bandes de fréquences. Le recours à un tel équipement est soumis à la réglementation sur les télécommunications. Toutefois, l'OFCOM a constaté que ces microphones étaient fréquemment utilisés sans la concession nécessaire.

## Informations pratiques

- La nécessité d'une concession pour un microphone sans fil dépend de la fréquence et de la puissance émise. Le tableau ci-dessous indique les fréquences destinées aux microphones sans fil et pour lesquelles une concession est nécessaire:

Fréquences	Puissance	Remarques
174 MHz - 223 MHz	de 1 à 50 mW ERP	Utilisation générale
470 MHz - 790 MHz	Max. 50 mW ERP	Utilisation réservée aux diffuseurs de radio et TV. Interdite pour une utilisation privée.
790 MHz - 862 MHz	de 1 à 50 mW ERP	Utilisation générale

- Le fait d'utiliser un microphone sans fil en privé ou en public ne joue aucun rôle: dans les 2 cas, une concession doit être demandée.
- Une concession autorise uniquement son titulaire à utiliser le microphone sans fil pour son propre usage et elle n'est pas transmissible.
- Les microphones sans fil récents soumis à concession sont en règle générale reconnaissables au symbole suivant:



- Le montant des taxes est indépendant du nombre d'émetteurs et de récepteurs (forfait) et dépend du type de concession:

### **Concession annuelle** (variante la meilleure marché lors d'utilisations répétées)

- Emolument unique d'attribution de Fr. 130.--
- Taxes annuelles de Fr. 120.--

### **Concession temporaire**

- Emolument unique d'attribution de Fr. 65.--
- Taxes:

01 - 10 jours = Fr. 3.35  
11 - 20 jours = Fr. 6.70  
21 - 30 jours = Fr. 10.00

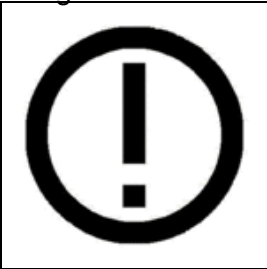
- Comment obtenir une concession?

Remplir le formulaire de demande disponible sur le site Internet de l'OFCOM (voir à droite sous informations complémentaires).

## Conformité

Les microphones sans fil sont soumis aux conditions usuelles de mise sur le marché des installations de télécommunication: procédure d'évaluation de la conformité passée avec succès, respect du plan national suisse des fréquences, déclaration de conformité, notification, marquage et informations à l'utilisateur.

Lors de la mise sur le marché de microphones sans fil soumis à concession, l'identificateur de catégorie suivant doit être apposé sur l'emballage et sur l'équipement:



Il indique à l'utilisateur l'existence d'une restriction pour l'exploitation de cet équipement de radiocommunication. Il est important que le vendeur informe l'acquéreur de l'obligation légale de posséder une concession pour l'exploitation de ces microphones sans fil. Cela lui permettra d'éviter d'éventuels désagréments lors d'un contrôle de l'OFCOM.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 17](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 17.07.2009

## Informations complémentaires

[Concessions de radiocommunication mobile terrestre](#)

[Microphones sans fil](#)

[Accès au marché d'installations de télécommunication](#)

---

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

---

</dokumentation/Newsletter/01315/03224/03228/index.html?lang=fr>



# **Le Chevalier de la communication pour promouvoir la confiance dans les technologies de l'information et de la communication (TIC)**

En mai 2009, l'Office fédéral de la communication a lancé la nouvelle édition du Chevalier de la communication, qui s'annonce très prometteuse. Les projets peuvent être déposés jusqu'au 21 août 2009. Organisé sous le patronage du conseiller fédéral Moritz Leuenberger, ce concours récompense des projets qui contribuent de manière significative à la société de l'information. Plusieurs prix, d'une valeur totale de 35'000 francs, seront décernés, dont un prix spécial "Sécurité et confiance", doté de 5'000 francs.

Sabine Brenner, Bureau de coordination Société de l'information OFCOM

La somme totale des prix remis dans le cadre du concours s'élève à 35'000 francs. Trois prix de 10'000 francs récompenseront les meilleurs projets permettant à la population de tirer profit des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour ses propres besoins. Un prix spécial "Sécurité et confiance", doté de 5'000 francs, sera en outre décerné à un projet qui vise à améliorer la confiance dans les TIC en promouvant une utilisation consciente et sûre de ces technologies. Conçu comme un prix de reconnaissance, le "Chevalier de la communication" récompense des initiatives et des projets déjà réalisés.

## **Confiance dans l'utilisation de l'internet**

Le développement de la société de l'information présuppose une confiance dans les TIC et leur utilisation. Toutefois, au chapitre de la confiance, un excès peut être tout aussi problématique qu'un manque.

Une étude réalisée en 2008 par une association allemande pour la recherche dans le domaine des médias et de la pédagogie (Medienpädagogischer Forschungsverbund Südwest - MPFS) consacrée à l'utilisation des médias par les jeunes de 12 à 19 ans, montre que ceux-ci utilisent l'internet sans trop se méfier. Trois quarts d'entre eux ont publié sur la toile des informations à propos leurs centres d'intérêt ou leurs loisirs. Est également monnaie courante la mise en ligne d'images et de photos, où figurent notamment la personne interrogée (60%) ou de ses proches (46%). De même, les jeunes affichent facilement leur adresse de courriel (40%) ou le numéro de leur messagerie instantanée qui est un système de communication textuel fonctionnant en temps réel via l'intranet ou l'internet entre plusieurs personnes.

Par contre, ils font preuve de plus de retenue avec les numéros de téléphone fixes ou portables (7%). Les filles publient davantage des photos d'elles ou de tiers sur l'internet que les garçons, alors que ceux-ci sont plus nombreux à indiquer leur courriel ou le numéro de leur messagerie instantanée (30%).

A la question "Qui a accès à ces informations personnelles?", 34% des jeunes interrogés indiquent que n'importe quel utilisateur peut les consulter librement, et 61% que seuls leurs "amis" - à comprendre au sens large - sont habilités à le faire. Près de la moitié des utilisateurs du chat (49%) indiquent qu'au moins une fois un inconnu leur a demandé leur adresse, numéro de téléphone et nom, et 13% les lui ont fournis. En Suisse, le comportement des jeunes utilisateurs ne doit pas être

très différents de celui de leurs homologues allemands.

Des réflexions sur la sécurité poussent les personnes plus âgées à faire preuve de plus de réticence dans l'utilisation des TIC. Comme le montre un sondage réalisé par le Conseil suisse des aînés (CSA) dans le cadre de la Foire de Bâle 2007, une certaine peur de l'utilisation abusive de leurs données, des virus, des pourriels ou de publicité non sollicitée constitue une barrière à l'utilisation des nouvelles technologies.

## Prix spécial "Sécurité et confiance"

Face à cette problématique, l'OFCOM a décidé d'attribuer, dans le cadre du concours Chevalier de la communication, un prix spécial "Sécurité et confiance", doté de 5'000 francs. Ce prix est décerné à un projet qui encourage une utilisation des TIC consciente et sûre, et améliore la confiance dans ces technologies. Le prix spécial peut être attribué à un projet déjà primé.

## Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse

Décerné depuis 2001 par l'OFCOM, le "Chevalier de la communication" contribue à la réalisation de la Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse dont l'un de ses objectifs est de permettre à l'ensemble de la population du pays d'accéder équitablement et aisément aux technologies de l'information et de la communication ainsi que d'encourager leur utilisation compétente et autonome. En décembre 2008, le Conseil fédéral a pris actes des travaux de mise en ?uvre de la stratégie. A cette occasion, il a souligné l'importance des questions de sécurité et de confiance pour la société de l'information.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 17](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 17.07.2009

## Informations complémentaires

[Etude 2008 du "medienpädagogischer Forschungsverbund Südwest" \(uniquement en allemand\)](#) ⇨

[Sondage du Conseil suisse des aînés 2007 \(uniquement en allemand\)](#) ⇨

---

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

---

/dokumentation/Newsletter/01315/03224/03229/index.html?lang=fr

# Les seniors franchissent le fossé numérique

Le débat sur le fossé numérique entre les jeunes et les moins jeunes ne perd pas de son actualité. Même si, avec le changement de génération, l'écart est appelé à se réduire au cours des prochaines décennies, la problématique de fond va perdurer.

Michael Scherer, Bureau de coordination Société de l'information OFCOM

Alors qu'aujourd'hui il s'agit d'aider les seniors à acquérir des connaissances de base dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), les générations futures de retraités n'auront plus besoin de recevoir un enseignement. Toutefois, les technologies continuent à évoluer; par conséquent, l'objectif à long terme est d'encourager chacun à rester connecter le plus longtemps possible, à acquérir les compétences nécessaires et à ne jamais cesser de se former.

Les seniors qui ont osé faire un premier pas vers la société de l'information sont les mieux placés pour identifier les approches qui leur conviennent. Partant de cette idée, l'auteur du travail de licence "Senioren im Internet. Beispiele für die Überwindung des altersspezifischen Digital Divide" réalisé à l'Université de Zurich a tenté de comprendre ce qui incitait certains seniors à utiliser l'internet au quotidien. Il a posé diverses questions: A quels obstacles ont-ils été confrontés? Comment en sont-ils venus à bout? Quel usage font-ils de la technologie? Comment celle-ci a-t-elle changé leur vie? Pour ce travail, dix interviews qualitatifs ont été réalisés auprès de cinq hommes et cinq femmes âgés de 62 à 91 ans.

## Accès individuel

Les réponses montrent à quel point la capacité d'un individu à se risquer aux nouvelles technologies dépend de son histoire personnelle et de la génération à laquelle il appartient. Au début de l'ère informatique, les erreurs de manipulation étaient fatales. Si les seniors manient leur ordinateur avec peu d'intuition et beaucoup de prudence, c'est en partie parce qu'ils gardent le souvenir de certains de ces incidents informatiques. Ils hésitent souvent à ramener une de ces machines à problèmes à la maison.

La répartition des rôles entre hommes et femmes qui existait jadis n'est pas à négliger non plus. Les études supérieures étaient en général réservées aux hommes qui, devenus cadres, déléguaient les travaux de dactylographie à l'ordinateur à leur secrétaire. Ainsi, certains hommes très instruits n'ont jamais vu la nécessité de se mettre à l'informatique et certaines femmes, pourtant moins bien formées, étaient plus compétentes qu'eux dans ce domaine. Cette situation est atypique puisque les femmes de ces générations ont suivi des cursus inférieurs, rarement techniques. Par ailleurs, elles ont été en général moins actives dans le monde du travail. Pour élaborer des concepts de formation pertinents, il faut tenir compte des différents modes de vie que les seniors ont connus (femme au foyer - femme exerçant une activité professionnelle).

## Facteurs motivants

Les seniors se forment aux TIC poussés par des raisons très diverses. Certains souhaitent recourir aux moyens modernes de communication pour maintenir le contact avec leur famille ou des connaissances plus jeunes, d'autres pour remplacer leur machine à écrire, d'autres encore, dont la

main peine à écrire lisiblement, parce que le clavier de l'ordinateur est facile à utiliser et les fonctions de correction bien pratiques, des avantages que la machine à écrire ne présente pas. Grâce à ces atouts et aux expériences positives, le scepticisme ressenti initialement par les seniors vis-à-vis des TIC fait peu à peu place à une attitude plus ouverte. Pour motiver les seniors, il faut concevoir des offres personnalisées plutôt que des concepts généraux applicables à certaines catégories d'âge.

Si elles n'avaient pas été informées et motivées par leur entourage, peu des personnes sondées se seraient mises aux TIC. Bien que les utilisateurs soient de plus en plus nombreux parmi les seniors, la pression sociale reste trop faible. Il est certes nécessaire d'expliquer théoriquement le fonctionnement des nouvelles technologies, mais un apprentissage durable dans la pratique au quotidien dépend d'autres facteurs, notamment la conviction que les TIC permettent de mieux répondre à ses besoins personnels. Ce que le senior peut y gagner dépend surtout de la place qu'occupe l'ordinateur dans son environnement social. Par exemple, lorsqu'un senior est entouré de personnes qui communiquent essentiellement par courriel, il pourra se sentir exclu s'il n'utilise pas lui-même l'internet.

Par ailleurs, plus l'entourage emploie les TIC, plus le senior bénéficie de soutien en cas de difficultés. Il peut ainsi éviter de recourir aux services coûteux de professionnels et il est plus confiant lorsqu'il investit dans du matériel. Il court également moins de risques d'acheter des appareils qui lui poseront trop de problèmes et qu'il n'utilisera finalement pas.

Les deux personnes interrogées les plus âgées apprécient particulièrement les "computerias". Il s'agit de lieux où les seniors explorent librement le monde de l'informatique selon leurs intérêts, avec l'aide d'un assistant si nécessaire. On peut y suivre des cours d'informatique dispensés par des formateurs patients qui tiennent compte des besoins d'utilisateurs âgés et inexpérimentés, une approche qui encourage la persévérance. Les computerias font également office de lieux de rencontre et de contact.

## **Utilisation au quotidien**

Les seniors utilisent les TIC dans des buts bien précis et clairement identifiables. Il n'en reste pas moins que leurs compétences pratiques demeurent nettement inférieures à celles des plus jeunes, comme le montre la sociologue Eszter Hargittai, qui parle de "fossé numérique de deuxième niveau" ou "Second-Level Digital Divide". Les seniors consultent l'internet pour trouver des réponses à des questions en lien avec leurs activités quotidiennes ou récréatives. Toutes les personnes interrogées envoient des courriels et connaissent aussi bien Google que Wikipédia, mais aucune n'a entendu parler de "Web 2.0". Comme pour l'accès à l'internet, le choix des applications est dicté le plus souvent par le rapport coût-utilité. Nombreux sont encore les seniors qui ne voient pas le côté divertissant de l'internet, ni les avantages des services électroniques. Ils utilisent le temps dont ils disposent pour privilégier les contacts personnels et examiner directement les biens de consommation. Certains se montrent particulièrement critiques envers les offres de cybersanté et très préoccupés par les questions de sécurité et de protection des données. Ils précisent toutefois eux-mêmes que leur réticence n'a rien de définitif et que, s'il s'agissait d'améliorer leur autonomie, ils seraient prêts à recourir aux services en ligne. Bien que les raisons qui les poussent à utiliser l'internet soient très différentes de celles des jeunes, aucun des seniors consultés ne renoncerait de bonne grâce aux TIC.

Comme le prouve l'attitude des seniors interrogés, qui ont en moyenne plus de 75 ans, l'âge n'empêche pas d'entrer dans le monde numérique. Bien entendu, il faut compter avec certains problèmes de vue ou de mémoire, mais en l'occurrence la technique aide plus qu'elle n'entrave. Avec ses 91 ans, la personne la plus âgée de l'enquête est fière de pouvoir "chatter" avec son arrière-petit-fils et aider des connaissances de 20 ans plus jeunes qu'elle à consulter un horaire. [Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 17](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 17.07.2009

## **Informations complémentaires**

[Travail de licence de l'Université Zurich \(Le chapitre 4 donne un aperçu détaillé des dix cas de figure étudiés\) \(uniquement en allemand\)](#) [↔](#)

---

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

---

</dokumentation/Newsletter/01315/03224/03230/index.html?lang=fr>

# Consensus de Lisbonne sur les politiques de télécommunication

Le 4ème Forum Mondial des politiques des télécommunications (FMPT-09 / WTOPF-09) de l'UIT a débattu des questions liées à la convergence - y compris les questions de politiques publiques liées à l'internet, des réseaux de prochaine génération (NGN), des questions émergentes de politique et de réglementation des télécommunications ainsi que celles relatives à l'examen du Règlement des télécommunications internationales (RTI / ITR). Ce Forum s'est tenu à Lisbonne du 22 au 24 avril 2009 et a adopté le "Consensus de Lisbonne", un ensemble d'avis sur ces questions. Le Forum a été précédé d'une journée de "Dialogue stratégique" sur le thème "Faire face à la crise". Des personnalités mondiales et de haut niveau dans le domaine des TIC (technologies de l'information et de la communication) ont pu participer aux débats.

Hassane Makki, service des Affaires internationales

Ouvert par Mário Lino, Ministre des travaux publics, des transports et des communications du Portugal, et clôturé par le Premier Ministre du Portugal, José Sócrates, le quatrième Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT-09) avait notamment été chargé par la Conférence de plénitotientaire d'Antalya (Nov. 2006) de jeter un coup de projecteur sur les réseaux de prochaine génération et les politiques publiques liées à l'internet pour encourager le développement futur des TIC.

## Consensus de Lisbonne

Le Consensus de Lisbonne, adopté lors de ce Forum, a porté sur les questions de politique et de réglementation des télécommunications associées à l'évolution technique et à la convergence dans le secteur en mutation rapide des TIC, un domaine dont l'importance a été reconnue puisqu'il permet d'étendre à tous les avantages de la société de l'information. Les participants sont parvenus à un consensus sur plusieurs points:

- Questions de politiques publiques liées à l'internet.
- Avènement des réseaux de prochaine génération (NGN) et de l'accès aux larges bandes évoluées, qui permettront un accès sans restriction et à haut débit à des services compatibles et ubiquitaires.
- Les TIC et l'environnement, pour lutter contre le changement climatique à l'échelle du globe.
- Stratégies de collaboration pour instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC.
- Renforcement des capacités pour appuyer l'adoption du protocole IPv6, protocole internet qui est utilisé pour communiquer des données sur un réseau à commutation par paquets.
- Règlement des télécommunications internationales (RTI), qui facilite l'interconnexion et l'interopérabilité des télécommunications dans le monde entier.

## Dialogue stratégique

Une journée de "Dialogue stratégique", sur le thème "Faire face à la crise", a eu lieu la veille du Forum. Les participants aux différentes sessions ont évoqué la crise financière à laquelle est confronté le secteur des TIC. Ils ont débattu de la manière dont les investissements et le financement dans le domaine des TIC peuvent faire la différence ainsi que de l'expérience du secteur dans la formulation de stratégies pour faire face à la crise.

Le quatrième Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT-09) de l'UIT s'est tenu au Centre des congrès de Lisbonne (Portugal) du 22 au 24 avril 2009. Il a rassemblé plus de 800 participants dont des délégués des Etats membres, des membres de secteur, des délégués représentant des organisations gouvernementales ou non gouvernementales, mais aussi le secteur privé ainsi que des organisations de télécommunication régionales et internationales. L'OFCOM était représenté au niveau de la direction de l'office et a profité d'approfondir ses contacts lors de cette grande manifestation.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 17](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 17.07.2009

---

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

---

</dokumentation/Newsletter/01315/03224/03231/index.html?lang=fr>

# Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) présentent de grandes disparités selon l'âge, le revenu, le niveau de formation, le sexe ainsi que les régions linguistiques. Aujourd'hui encore, différentes parties de la population n'ont pas accès aux avantages de la société du savoir et de l'information. Dans sa "Stratégie pour une société de l'information en Suisse", le Conseil fédéral a défini des objectifs et des mesures prioritaires d'encouragement. L'un de ses buts est de permettre à l'ensemble de la population du pays d'accéder équitablement et aisément aux TIC.

Lancé en 2001, le concours "Chevalier de la communication" récompense des projets visant à permettre ou à faciliter l'accès aux TIC. L'édition 2009 décernera plusieurs prix d'une valeur totale de 35'000 francs. Un prix spécial "Sécurité et confiance" sera attribué à un projet encourageant une utilisation sûre et améliorant la confiance dans ces technologies. Les candidats sont invités à déposer leurs projets jusqu'au 21 août 2009 auprès de l'OFCOM.

Les TIC et leurs développements futurs sont également un sujet de préoccupation au plan international. Le 4ème Forum mondial des politiques des télécommunications, organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT), s'est récemment penché sur les questions de politiques publiques liées à l'internet et sur les réseaux de la prochaine génération.

Au plan régional, les radios et les télévisions locales continuent de jouer un rôle de service public important. Les concessions octroyées à celles-ci leur imposent un mandat d'information dans les domaines de la politique, de l'économie, de la culture, de la société et du sport. Afin de vérifier l'exécution de ce mandat, l'OFCOM a confié l'analyse de ces programmes à des organismes de recherche. Les résultats seront disponibles en 2010.

Vous trouverez dans cette édition de l'Infomailing et le site internet de l'OFCOM des indications pratiques concernant les installations de télécommunication. En Suisse, comme dans les pays de l'Union européenne, la mise sur le marché et l'utilisation de ces appareils doivent respecter certaines règles destinées notamment à éviter des perturbations.

Le site internet de l'OFCOM vous permettra prochainement d'accéder à une banque de données contenant les décisions importantes rendues par l'office dans le domaine des télécommunications, de la radio et de la télévision.

Je vous souhaite une bonne lecture estivale!

Véronique Gigon  
Directrice suppléante  
[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 17](#)

[Contacter le service compétent](#)  
Dernière mise à jour le: 17.07.2009

---

Office fédéral de la communication OFCOM  
[Contact](#) | [Informations juridiques](#)



